



PRÉFET DU FINISTÈRE

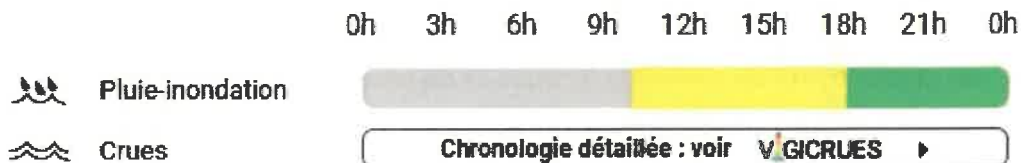
Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE DE NIVEAU JAUNE CRUE POUR LES BASSINS VERSANTS DE LA LAITA, AULNE ET ODET, JAUNE POUR LES PHÉNOMÈNES PLUIES INONDATIONS ET JAUNE VAGUES SUBMERSION

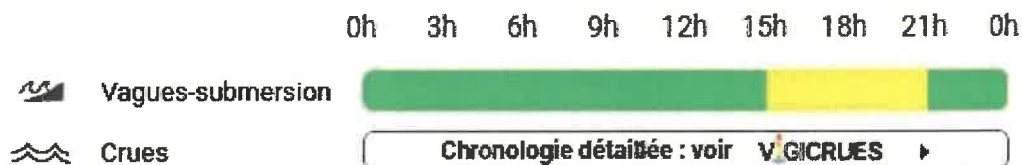
Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- METEO-France

Aujourd'hui, mercredi 16/10 (heure métropole)



Demain, jeudi 17/10 (heure métropole)



Qualification de la situation :

Attention, aujourd'hui, le département du Finistère est en vigilance jaune pour les phénomènes crues et pluie-inondation.

Demain jeudi 17 octobre, il sera en vigilance jaune pour les phénomènes crues et vagues-submersion.

Ce mercredi 16 octobre, les pluies, partout présentes le matin, se raréfient temporairement ensuite, avant de reprendre en fin d'après-midi.

On attend au maximum jusqu'à 25 millimètres de pluie sur la Cornouaille côtière.

Le jeudi 17 octobre, dans un contexte de grandes marées, une longue houle d'Ouest s'amplifie l'après-midi sur la façade atlantique et l'entrée de Manche. La hauteur des vagues attendues reste habituelle pour la saison.

Autour de la marée haute de jeudi après-midi / soirée, la conjonction de hauts niveaux d'eau et de ces vagues d'Ouest peut engendrer des submersions sur les zones les plus sensibles ou basses du littoral des départements placés en vigilance "vagues-submersion" de niveau jaune.

Horaires des marées à Brest :

Mercredi soir : 17h00 (coefficient 101)

Jeudi matin : 05h24 (coefficient 107)

Jeudi soir : 17h44 (coefficient 110)

Vendredi matin : 06h06 (coefficient 112)

Vendredi soir : 18h27 (coefficient 112)

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

- La Météo : www.meteofrance.com
- Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- Les Vagues: (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 16 octobre 2024

Le préfet,
Pour le préfet,
La cheffe du SIDPC,



Sophie LE MAILLOT